Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 079-200069755-20250710-DP20250166-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DP20250166**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

## DECISION DU PRESIDENT

### Animation du territoire

OBJET : **France Services Lezay, La Mothe-Saint-Héray, Chef-Boutonne, Sauzé-entre-Bois, Celles-sur-Belle - Demande de subvention**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 36. La sollicitation auprès des financeurs de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en rapport avec les compétences exercées par Mellois en Poitou et la conclusion, le cas échéant, des conventions et avenants afférents » ;

Vu la délibération n°223-2019 en date du 16 septembre 2019, qui acte la volonté de la communauté de communes de s'engager dans le nouveau dispositif France Services au regard de la nouvelle charte d'engagement, et de se doter d'un maillage pertinent au regard des bassins de vie ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de trouver des financements supplémentaires ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter un financement de l'État à hauteur de 225 000 € dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National de Financement des Solidarités (FNFS), pour un budget global 2025 de 405 000 €, réparti comme suit :

| DEPENSES en € | | RECETTES en € | |
|---|---|---|---|
| Fournitures administratives | 800 | Autofinancement | 180 000 |
| Location immo et fluides- frais de Telecom | 8000 | ETAT – FNADT+FNFS | 225 000 |
| Frais de déplacement | 8800 | | |
| Communication | 500 | | |
| Alimentation | 600 | | |
| Fournitures petits équipement | 150 | | |
| Charges de personnel | 386 150 | | |

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 079-200069755-20250710-DP20250166-AU

| | | | |
|---|---|---|---|
| **TOTAL** | **405 000** | **TOTAL** | **405 000** |

Article 2 : La signature des demandes de subvention pour un montant de 225 000€.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

**Fabrice MICHELET**
**Président**
**10 juil. 2025**